



GUIDE DE MOBILITE

pour un stage à l'étranger

Direction des Etudes / International

2011 - 2012

Contacts :

- Infos générales / aides au financement :
 - Direction des Etudes : Catherine Gontier cgontier@irtsnpcdc.fr

- Référents pédagogiques sur les Sites :
 - Artois : Jacqueline Amoravain : jamoravain@irtsnpcdc.fr
 - Hainaut Cambrésis : Corinne Namur cnamur@irtsnpcdc.fr – Sylvie Leriche : sleriche@irtsnpcdc.fr
 - Côte d'Opale / Grand Littoral : msanthune@irtsnpcdc.fr
 - Métropole Lilloise :
 - AS : Brigitte Protto : bprotto@irtsnpcdc.fr
 - ES /ETS : Thérèse Longuenesse : tlonguenesse@irtsnpcdc.fr

Préambule

Un stage à l'étranger est un moyen d'intégrer dans la formation la connaissance d'autres problématiques sociales, d'autres modes d'intervention du travail social, d'autres pratiques professionnelles. C'est une occasion de comprendre comment les dimensions culturelles, économiques et politiques influent sur les politiques sociales et ainsi de porter un autre regard sur les réalités françaises.

Cette période de formation est un réel atout pour le CV et votre future carrière. Elle constitue une expérience marquante qui a une valeur inestimable puisqu'elle permet de s'enrichir tant sur le plan personnel que professionnel.

La valeur ajoutée de votre stage pratique à l'étranger se traduira par :

- Une découverte d'un milieu professionnel,
- Une mise en pratique des connaissances acquises et une progression dans la formation,
- Une meilleure définition de votre projet en le vérifiant sur le terrain,
- Une meilleure insertion professionnelle.

Cela vous permettra en plus :

- d'élargir votre cercle de connaissances,
- de développer des contacts, ainsi que votre capacité à vous adapter à un environnement qui vous est peu familier,
- de concrétiser plus facilement vos projets et d'enrichir votre curriculum vitae. Votre enrichissement personnel, votre ouverture d'esprit vous apporteront une assurance qui sera appréciée par votre futur employeur.

Le stage pratique à l'étranger est une expérience de durée limitée (3 mois ou 6 mois selon les formations) dans une structure sociale, médico sociale ou éducative, site qualifiant qui participe pleinement à la certification de votre diplôme. Votre projet devra être présenté et validé par le responsable pédagogique de votre formation. L'IRTS met en place une commission d'aide au financement de votre stage à l'étranger, qui décidera de l'attribution de bourses européenne Erasmus et/ou régionale Blériot, selon les quotas dont elle dispose.

L'IRTS Nord Pas de Calais adhère à la Charte Erasmus. L'institut s'est doté d'une organisation pour vous accompagner dans l'élaboration et la réalisation de votre projet de mobilité. Ce guide a été conçu pour vous informer des étapes nécessaires : procédures, formalités de départ, aide au financement, suivi du stage, retour d'expériences.

Bons préparatifs et Bon Séjour !

1^{ère} PARTIE

DE L'EMERGENCE DE VOTRE PROJET A SA REALISATION...

- Comment trouver un stage ?**
- Procédures internes**
- Les étapes de préparation de votre stage à l'étranger**
- Gérer votre départ**

Effectuer un stage à l'étranger représente un objectif de formation. Une trame et des objectifs précis justifieront ce départ. La destination, la langue parlée, l'intérêt au pays, ses pratiques, la prise en charge des problématiques sociales, les moyens économiques du pays pour proposer des prestations seront autant d'éléments qui alimenteront votre réflexion et votre choix.

Il est donc nécessaire de bien se renseigner et se documenter avant de définir son projet.

Les étapes pour l'acceptation d'un lieu de stage demandent beaucoup de temps et s'enchaînent dans un ordre bien précis. Votre projet devra être validé par votre responsable de formation. Pour des raisons pratiques et financières (critères de bourses), votre stage aura lieu en deuxième année de formation.

Nous vous incitons à démarrer le montage de votre projet dès la rentrée de 1^{ère} année de formation.

Ci-après, nous vous détaillons les étapes de mise en œuvre de votre projet. Nous vous invitons à vous rapprocher de vos référents de stage et de la Direction des Etudes pour toute information complémentaire.



1. Comment trouver un stage à l'étranger ?

Attention : Pour que votre projet aboutisse, démarrez vos recherches dès votre première année de formation.

Indispensable : sites à consulter avant de définir votre destination :

Pour tout renseignement sur les conditions de vie dans les différents pays et les alertes officielles sur les destinations non recommandées, il convient de consulter la rubrique "conseils aux voyageurs"

www.diplomatie.gouv.fr ou le site de la Maison des Français à l'Etranger : www.mfe.org

Il vous faudra aussi évaluer votre niveau en langue, faire le point sur vos acquis, définir le contenu du stage et vous informer sur le pays où vous souhaitez aller.

La recherche de stage s'effectue le plus souvent par des démarches individuelles. L'IRTS mettra progressivement en place une organisation interne pour vous aider dans ces démarches.

- Centre Régional d'information Jeunesse Lille : www.crij-npdc.fr
- Portail européen de la jeunesse (nombreux sites pour les stages) : www.europa.eu.int/youth

Information particulière pour le Québec avec l'OFQJ

L'Office Franco Québécois pour la Jeunesse accompagne les étudiants pour la réalisation d'un stage obligatoire dans le cadre de leurs études dans des entreprises ou institutions au Québec. L'OFQJ propose une gamme complète de prestations aux étudiants qui recherchent une première expérience professionnelle outre-Atlantique.

- Listes d'entreprises québécoises par secteur d'activité ainsi que des offres de stages sur le site Internet de l'OFQJ : <http://www.ofqj.org/partir-au-quebec/offres>,
- Billet d'avion aller-retour Paris-Montréal,
- Assurance rapatriement-hospitalisation - responsabilité civile pour la durée de leur stage Québec.
- Suivi administratif de leur demande de permis de travail au Canada,
- Accueil au Québec, depuis leur arrivée à l'aéroport de Montréal jusqu'à leur départ en stage le lendemain : l'occasion pour les stagiaires de prendre les premiers renseignements pratiques sur place, de découvrir Montréal, de faire connaissance avec d'autres jeunes français commençant comme eux une expérience professionnelle québécoise.

Pour l'ensemble de ces prestations, une participation forfaitaire est demandée aux participants.

2. De l'élaboration de votre projet à sa validation

2.1. Principes et Cadre réglementaire

Le responsable pédagogique de votre formation valide le cadre des stages à l'étranger afin de garantir la qualité des apprentissages, de sécuriser le parcours et de renforcer ou initier une démarche de sites qualifiants et de partenariats. Les lieux d'études ou de stage seront en lien avec l'un des domaines de formation de votre cursus.

Le référent des stages et la Direction des Etudes vous accompagnent dans la préparation de votre projet. S'il obtient un avis favorable, votre dossier sera présenté par votre référent de stages, au Comité de Pilotage International, qui pourra attribuer une aide au financement (Bourse Erasmus, si stage en Europe, et/ou Bourse Blériot). Le cas échéant, vous pourrez être amené(e) à présenter votre projet de vive voix dans le cadre de cette instance.

Ce financement est accordé selon les quotas alloués à l'IRTS par les organismes régionaux et Européens concernés.

Il est indispensable toutefois de tenir compte des événements géopolitiques du pays concerné et de vérifier que la destination ne fait pas l'objet d'une alerte émise par le Ministère des Affaires Etrangères. (www.diplomatie.gouv.fr).

2.2. Les étapes de la procédure : A démarrer en 1^{ère} année de formation

Etape 1 : Initialiser la démarche : information générale sur les stages à l'étranger et les dispositifs européens

- Consulter le site internet de l'IRTS, bien lire ce Guide de Mobilité, comprendre les différentes étapes.
- Se rendre aux réunions d'informations organisées sur les sites,
- Bénéficier des retours d'expérience des étudiants qui ont effectué un stage à l'étranger.

Etape 2 : Etudier la faisabilité du projet

- Se connecter sur le site du Ministère des Affaires étrangères, www.diplomatie.gouv.fr "Conseils aux voyageurs", "Fiches pays" pour vérifier la situation géopolitique du pays souhaité,
- Commencer à chercher une structure et définir le projet en lien avec la formation,
- Réfléchir aux moyens de financer le projet,
- Prendre RV auprès du Chargé de Mission International de la Direction des Etudes et/ou du Référent de stage.

Etape 3 : Formaliser le projet

Validation pédagogique :

- Télécharger le document sur le site internet IRTS: « dossier de projet de stage à l'étranger »
- Le compléter soigneusement, bien rédiger le projet. La validation de votre projet de stage à l'étranger dépend de sa bonne cohérence avec le référentiel de formation.
- Préparer les éléments budgétaires : dépenses / recettes
- Etablir une check list des démarches à prévoir : vaccins / sécurité sociale / Transport...
- Remettre ce dossier complété à votre référent de stage pour avis du responsable pédagogique.
- Si avis positif : Préciser les éléments budgétaires pour préparer l'étape 4.

Validation du terrain d'accueil :

- Demander un courrier d'accueil du site qualifiant, à insérer dans le dossier.

Etape 4 : Si avis favorable du responsable de formation, se faire aider dans le financement de son projet

- Le dossier est présenté en Commission de Mobilité, qui attribue selon des critères sociaux et les quotas dont elle dispose, une aide au financement, sous forme de Bourses Erasmus / ou Blériot.
Attention, les bourses ne sont pas destinées à financer la totalité du projet de stage.
- Selon le montant des aides allouées, vérifier la faisabilité économique du projet.
- Avec l'aide des secrétariats référents et de la Direction des Etudes, établir ses demandes de financements ERASMUS et/ou BLERIOT.

3. Réalisation de votre projet de stage à l'étranger :

■ Emission de la convention de stage par les services pédagogiques :

Cette étape ne demande pas de démarche particulière, mais de l'attente. Il est important que vous vous renseigniez en amont sur la personne qui signera ce document. Ceci permet d'établir un contact rapide en cas de problème.

Nous attirons votre attention sur la nécessité de respecter la procédure et de tenir compte des délais d'expédition de la convention de stage (délai assez long selon les pays). Vous ne pourrez pas partir en stage tant que les conventions ne nous ont pas été retournées signées. Ce sont elles qui déclenchent la demande de couverture administrative.

■ Création du contrat pédagogique entre le référent de stage et vous-même :

Avant le départ, il est nécessaire d'examiner l'ensemble des paramètres inhérents à votre stage, la compréhension claire des objectifs du stage, la récupération des cours. Le contrat pédagogique émis par votre référent de stage aborde clairement :

- L'organisation de votre suivi de stage : modes de communication et cadence des RV avec votre référent (par webcam, par téléphone –skype-,
- Le suivi de vos travaux de formation, le cas échéant,
- Les modalités et l'organisation mise en place à votre retour pour le rattrapage des cours (calendrier, retours d'expérience...).

■ Mener vos démarches personnelles :

- Vaccins / Visas / Sécurité sociale / Assurance maladie complémentaire avec accord de rapatriement / Responsabilité civile / logement dans le pays d'accueil / Billet de transport.

■ Vous munir des documents pédagogiques nécessaires pendant la durée de votre stage à l'étranger :

- Feuilles d'émargements à faire signer par votre tuteur de stage
- Documents spécifiques à la Bourse Erasmus, remis par la Direction des Etudes

2^{ème} PARTIE

VOUS AIDER DANS LA REALISATION DE VOS DEMARCHES

- **Des informations pratiques**
- **Le financement de votre projet**

1. Santé - Couverture sociale – Responsabilité civile

Ne minimisez pas les risques de maladie ou d'accident pendant votre séjour !

Si vous partez en stage en Europe, munissez-vous de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM). Cette carte vous permettra de bénéficier de la gratuité des soins dans le pays de destination, membre de l'Union européenne lors d'une intervention médicale. Cette carte est à demander auprès de votre mutuelle (au moins 3 semaines avant votre départ).

Si vous effectuez un stage en dehors de l'Union Européenne, pensez, en cas de soins, à demander toutes les factures, que vous présenterez à votre retour à votre centre de sécurité sociale.

Attention : Il vous est expressément demandé de souscrire une assurance privée (complémentaire médicale assistance-rapatriement) et une assurance responsabilité civile. Vous devrez fournir ces documents à votre référent de stage avant votre départ

N'hésitez pas à prévoir une assurance annulation si, au dernier moment, vous ne pouvez pas partir.

Contacts :

- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Mutuelles étudiantes : SMENO...
- www.ameli.fr : Assurance maladie en France
- www.cleiss.fr : Guichet unique en France au service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale

Avec la convention de stage, vous êtes couvert en matière de protection sociale, pour les risques « Accident du Travail – Maladie Professionnelle » (remboursement sur la base de la sécurité sociale française).

■ Vaccinations

Chaque pays a sa propre réglementation.

Renseignez-vous au moins 3 mois avant votre départ.

Les vaccinations obligatoires peuvent être obtenues gratuitement dans les centres de vaccinations des Conseils Généraux.

Contact :

- Votre médecin, Service des vaccinations internationales des Conseils généraux
- www.cimed.org Comité d'informations médicales

2. Informations sur les aides possibles au financement de votre projet

Il existe un certain nombre d'aides au financement de votre stage à l'étranger.

Attention : Elles sont destinées à couvrir une partie des frais additionnels liés au départ en stage. Elles n'ont pas vocation à prendre en charge le coût total de votre mobilité à l'étranger.

Votre projet de départ, validé par le Responsable pédagogique de votre formation, devra être soumis à la commission de mobilité qui déterminera selon les quotas alloués, de manière équitable, le type et le montant des aides dont vous pouvez bénéficier :

- Erasmus www.europe-education-formation.fr et Aide à la mobilité du Conseil Général du Nord www.jeunesennord.cg59.fr
- Bourse Blériot scribe.nordpasdecalais.fr et Bourse d'Aide au Voyage du Conseil Régional
- Bourse de stage pratique en Allemagne, par l'Office Franco Allemand pour la Jeunesse <http://www.ofaj.org/formulaires>

CF tableau récapitulatif ci-après

TABLEAU RECAPITULATIF DES AIDES FINANCIERES STAGE PRATIQUE A L'ETRANGER 2011 - 2012

Financer votre stage	Destination éligible	Qui peut en faire la demande	Durée du stage	Montant de l'aide sous réserve d'acceptation du dossier par Commission de Mobilité	Cumul avec d'autres aides dans la limite de 1000 € par mois
Bourse Blériot	Toutes destinations	Tout étudiant en formation supérieure : AS, ES, ETS, Rattaché fiscalement à la région NPDC	De 3 à 6 mois	389€ par mois NB : le nombre de mensualités accordé n'est pas obligatoirement proportionnel à la durée de la mobilité	Oui avec l'aide au voyage / Erasmus
Bourse d'Aide au voyage du Conseil Régional Nord pas de Calais	Toutes destinations	Etudiants boursiers (échelon 0 à 6) sur justificatifs rattachés fiscalement à la région NPDC	De 3 à 6 mois	montant forfaitaire de 200 € quelque soit la durée du séjour. / Démarche individuelle	OUI, bourse Blériot
Bourse de stage Erasmus	33 états éligibles *	Etre de nationalité d'un des 33 états participants ou avoir le statut de résident permanent dans le pays de départ ou de réfugié politique ou apatride	De 3 à 6 mois	350 € par mois	Oui, Bourse Blériot + Conseil Général du Nord
Bourse d'Etudes ERASMUS				160 € par mois	Oui avec la Bourse du Conseil Général du Nord
Bourse complémentaire à la Bourse Erasmus Conseil Général du Nord	Toutes destinations	Avoir – de 28 ans, sous réserve d'acceptation du Conseil Général du Nord		91,50 € par mois de mobilité / Démarche individuelle	Oui avec Erasmus
Bourse de l'OFAJ	Allemagne	Etudiant de moins de 30 ans de toutes disciplines résidant de façon permanente en France (connaissance de la langue allemande)	De 1 à 6 mois	300 € par mois avec une limite de 900 € pour 3mois Attention la demande est à adresser 3 mois avant le début du stage à l'OFAJ / Démarche individuelle	OUI avec l'aide aux voyages + Bourse Blériot

*Erasmus : 27 Etats membres de l'Union européenne :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède.

. Etats de l'Espace économique européen (AELE) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse

. Deux Etats en procédure d'adhésion à l'Union européenne : Croatie, Turquie.

Liste non exhaustive, des financements d'autres organismes peuvent être recherchés (CCAS, villes, fondations...)

3. Formalités administratives

■ Papiers : Carte d'identité, Passeport, Visa, Titre de séjour, inscription consulaire

Les formalités dépendent de la durée du séjour et du pays dans lequel vous déciderez de séjourner selon qu'il appartient à l'Union Européenne ou pas. Dans les pays de l'Union européenne, avec le statut étudiant, une carte d'identité ou un passeport suffisent.

Hors Union européenne, un passeport et un visa peuvent parfois être nécessaires.

- Attention ! Aux Etats-Unis, les ressortissants français doivent obligatoirement présenter un passeport à lecture optique.
- Prévoyez bien le type de visa requis en fonction de votre situation.
- Vous devez effectuer toutes ces démarches en France, avant le départ.

Au-delà de trois mois de séjour, informez-vous bien sur les conditions de délivrance d'un titre de séjour.

Lieux de Contact : www.diplomatie.fr

- Carte d'identité et passeport : préfectures, sous-préfectures, mairies
- Visa : consulats de chaque pays
- Titre de séjour : ambassade du pays en France ou autorités locales compétentes (postes de police, mairies selon les pays)

■ Nos conseils

- Prenez la précaution de conserver en lieu sûr, en France, la photocopie de vos documents (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et de vous munir d'au moins 2 photos d'identité.
- L'inscription consulaire. Pensez-y avant votre départ !

Le Consulat Général de France a la charge, entre autres, d'assurer la défense et la protection des Français. Il propose également des services de Mairie ou de Préfecture.

Lors de votre séjour à l'étranger, il est vivement recommandé de vous inscrire au registre des Français établis hors de France et de solliciter une carte consulaire. Cette démarche est gratuite, volontaire et non obligatoire et peut s'avérer très utile par exemple pour obtenir un renouvellement de passeport ou dans le cas de la mise en place d'un plan de sécurité dans le pays. De plus, seule cette inscription au registre des Français établis hors de France permet au Poste consulaire d'avoir connaissance de votre présence sur le territoire.

Pour toute inscription, vous devez vous munir d'une pièce d'identité, d'un justificatif de votre nationalité française et d'une attestation de résidence dans la circonscription consulaire.

Pour plus de renseignements au sujet de la procédure d'inscription, consultez les sites internet suivants :

- le site internet de l'Ambassade ou du Consulat du pays dans lequel vous allez séjourner
- www.mfe.org : Maison des Français de l'étranger
- www.cimed.org : Comité d'informations médicales



3^{ème} PARTIE

LE RETOUR DU STAGE

- **Avant de quitter votre lieu de stage**
- **A votre arrivée à l'IRTS**

1. Avant de quitter votre lieu de stage

- Pensez à repartir avec vos évaluations de stage

- Important, pour le versement du solde des bourses d'aides au financement
 - Pour la Bourse Blériot : faites faire, en plus, une attestation de stage sur papier à en tête du site d'accueil signée par le responsable en précisant les dates qui étaient sur la convention.

 - Bourse Erasmus : faire signer les documents nécessaires pour le versement du solde de la Bourse Erasmus :
 - Attestations de présence,
 - Relevé de notes (le cas échéant).

2. Le retour

- Retour d'expériences :

Pour partager votre expérience et susciter d'autres départs à venir, nous avons besoin de votre contribution active : transmettez votre expérience et vos connaissances aux autres étudiants ainsi qu'à l'équipe pédagogique et aux professionnels intéressés sous forme de témoignage, ou d'exposé. Des réunions d'infos / débats seront organisés.

Si vous bénéficiez de la Bourse Blériot, vous pourrez être amenés à témoigner lors de manifestations spécifiques organisées par le Conseil Régional.

- Bilans de stage : Attention pour pouvoir toucher le reliquat de vos bourses Blériot et/ou Erasmus, il vous est demandé :
 - Blériot : complétez le questionnaire en ligne : www.scribe.nordpasdecals.fr
 - Erasmus : veuillez compléter le document « bilan de stage » et le remettre à la Direction des Etudes.

Ce guide est le vôtre,

A votre retour, pensez à nous faire part des améliorations que nous pouvons y apporter pour le plus grand bénéfice des futurs candidats au départ !